

AFFAIRE No 28 - COUVERTURE DE CANIVEAUX AU CHAUDRON

## LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage d'achever la couverture des caniveaux dans la Cité Michel Debré, au Chaudron.

Les rues concernées sont les suivantes :

- François Châtelain, entre la Rue Roger Payet et le C.D. 44,
- Georges Pompidou, entre la R.N. 2 et la Rue Jean de Villette,
- Auguste Brunet, entre les Rues de l'Eglise et Indiana.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le projet ;
- de m'autoriser à :
- \* solliciter la subvention auprès des instances locales ;
- \* passer un marché avec l'entreprise retenue ; en cas d'appel infructueux, à traiter par marché négocié.

Je mets la question aux voix.

## LE MAIRE DONNE LECTURE DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

La Commission émet un avis favorable, et demande de rajouter la Rue Evariste Berg.

Il s'agit pratiquement de la dernière tranche de couverture de caniveaux dans ce secteur.

Commission des Finances

Le coût de l'opération est estimé à 1 000 000 Francs. Elle sera financée par une subvention du Conseil Régional ou du Conseil Général, et par un emprunt auprès de la C.D.C..

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 24 MARS 1987

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2  
mars 1982 relative aux droits et  
libertés des Communes, des Départe-  
ments et des Régions

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.